

	POLITIQUE DE GESTION		Page: 1	Émis par : J. Tostado
	Politique de qualité	Rev. 00	Date: 12/05/2022	Adopté par : J. Caña

POLITIQUE DE QUALITÉ.

Le système de **Gestion de la Qualité** est basé sur les exigences de la norme ISO 9001:2015.

La politique de qualité d'AFP COURTS est définie par rapport aux aspects suivants :

- La Direction communique l'importance d'une **gestion de qualité efficace** ainsi que l'approbation des exigences et soutient les individus afin de contribuer à l'efficacité du système de gestion de la qualité.
- On promeut l'utilisation d'une approche basée sur les processus et à la pensée basée sur les risques, conforme à la norme internationale ISO 9001.
- Nous sommes conscients de la responsabilité de comprendre les besoins actuels et futurs des parties intéressées (clients, organismes techniques et législateurs), ainsi que de satisfaire leurs attentes en ce qui concerne l'utilisation de nos produits.
- Nous réaffirmons notre engagement à **respecter les conditions légales requises ainsi que les normes établies** par les autorités compétentes, de même que les engagements convenus avec nos clients et fournisseurs, ainsi que ceux définis par la compagnie elle-même.
- **L'intégration des exigences du système de gestion de la qualité** dans toutes nos processus d'entreprise est fondamentale pour maintenir la confiance dans nos produits.
- La **qualité de nos produits**, associée à **l'excellence de notre service**, représente un facteur fondamental pour maintenir la satisfaction et la fidélité de nos clients.
- Nous maintenons notre **engagement envers l'amélioration continue** comme un outil pour la convenance, adéquation et efficacité du système de gestion de la qualité.
- Nos **fournisseurs doivent également participer** à nos objectifs d'amélioration continue.
- **L'augmentation de la productivité** et la réduction des coûts de production, conformément au système de gestion de la qualité, sont des outils fondamentaux pour adapter le niveau de prix de nos produits.
- Les bénéfices des améliorations introduites sont systématiquement transmis à nos clients.
- **La Direction assume la responsabilité** et l'obligation de rendre des comptes quant à l'efficacité du système de gestion de la qualité.
- Nous nous assurons que les ressources nécessaires pour le système de gestion de la qualité sont disponibles.
- La Direction veille à ce que **le système de gestion de la qualité atteigne les résultats prévus** en fonction des objectifs fixés.

Signé par :



La Direction Générale
AFP COURTS, SL.